

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 8 juin 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 13 mai 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 25 Nbre de voix délibératives : 127
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Marc GRIVEL, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Eric MADIGOU
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN
LISSIEU : Jean Claude GRANGE
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :
CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER
COUZON : Christian COLOMBO
LIMONEST :
POLEYMIEUX : Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



Ont donné pouvoir : Corinne CARDONA à Marc GRIVEL, Pierre GOUVERNEYRE à Max VINCENT, Gérard DARDET à Christian COLOMBO, Isabelle CELEYRON à Jean Claude GRANGE, Anne-Laure MATHIAS à Vincent PEYTEL

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Michel BALAIS

Acquisition foncière sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or parcelle AH 105

Madame SONZOGNI a proposé, par le biais de la SAFER, au Syndicat Mixte des Monts d'Or la vente de sa parcelle cadastrée AH 105 pour une surface totale de 3 ha 92 a 90 ca située au lieudit Lappent à Saint Germain au Mont d'Or.

Cette parcelle en nature de pré, verger et bois comprend une grange en pierre dorée d'une superficie d'environ 21 m2.

Au regard des enjeux agricoles et stratégique sur ces secteurs, qui permettent progressivement de constituer un portefeuille foncier pour maintenir l'activité agricole sur les Monts d'Or, faciliter les échanges et éviter le détournement pour des activités de loisirs de la vocation agricole et naturel de ces terrains il a été proposé à Madame SONZOGNI en lien avec la SAFER les évaluations suivantes :

| IDENT PARCELLE | NUMERO | SURFACE DGI | NATURE | Prix au m2 | Prix total |
|----------------|--------|-----------------|----------------|------------|------------|
| 69207AH105 | 105 | 10 a 25 ca | verger | 3 | 3075 |
| 69207AH105 | 105 | 1 ha 11 a 25 ca | prairie | 0.40 | 4450 |
| 69207AH105 | 105 | 16 a 65 ca | verger | 3 | 4995 |
| 69207AH105 | 105 | 1ha 64a 07 ca | prairie | 0.40 | 6562.80 |
| 69207AH105 | 105 | 90 a 35 ca | bois taillis | 0.25 | 2258.75 |
| 69207AH105 | 105 | 33 ca | Sol (bâtiment) | | 8658.45 |

La grange en pierre dorée a été évaluée à 8658 euros. Pour mémoire et référence une caborne de 10 m2 (parcelle berger) avait été évaluée à 5000 euros par la SAFER en 2014 sur St Cyr au Mont d'Or.

Le montant de la vente s'élève à 30 000 € hors frais notaire, auquel s'ajouteront les frais d'intervention de la SAFER pour un montant de 1800 euros TTC.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette acquisition.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT

